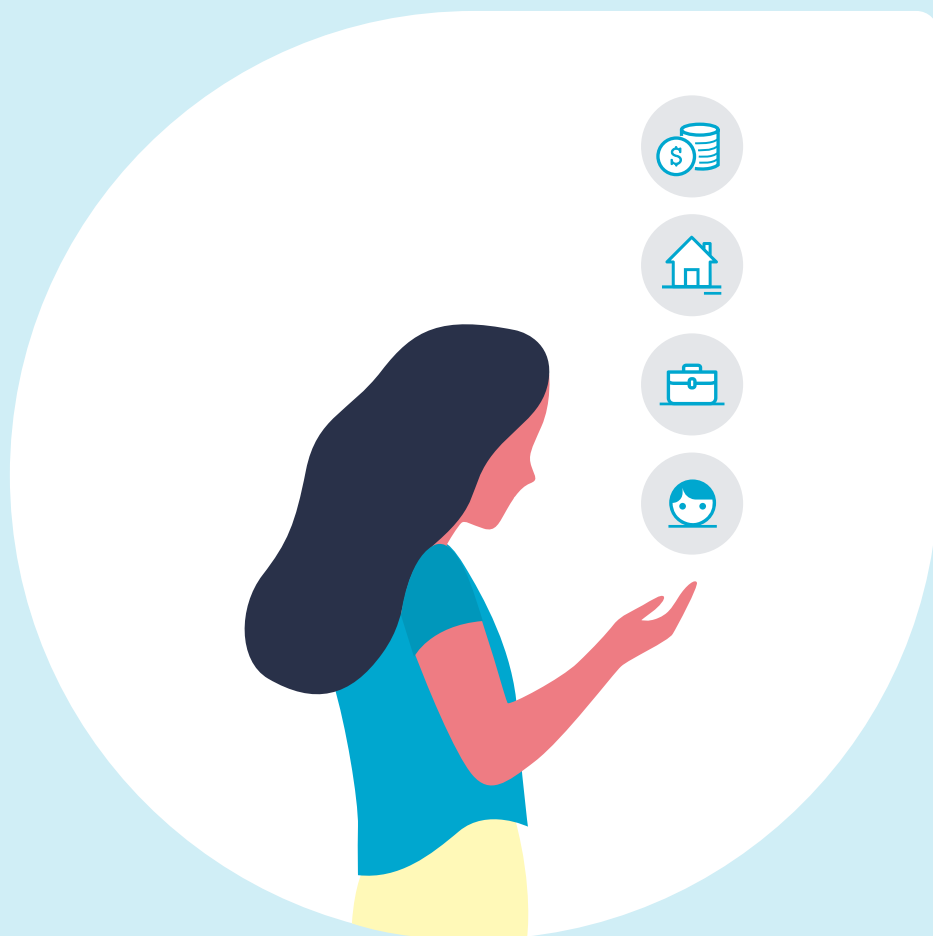


Les droits et obligations des

Femmes judiciairisées

Manuel d'animation pour les intervenantes



éducaloi



À propos d'Éducaloi

Éducaloi est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'informer les citoyens de leurs droits et de leurs obligations dans un langage simple et accessible.

À propos de la société Elizabeth Fry du Québec

La Société Elizabeth Fry du Québec est un organisme communautaire fondé en 1977. Elle a pour mission de venir en aide aux femmes qui ont, ont eu, ou sont à risque d'avoir des démêlés avec la justice pénale.

Précisions importantes

L'information contenue dans ce guide ne constitue pas un avis juridique et ne remplace pas les conseils d'un avocat.

L'information est valide en date de mars 2019.

Financé par

Justice
Québec 

Les droits et obligations des femmes judiciarisées

Le Manuel d'animation *Les droits et obligations des femmes judiciarisées* permet aux intervenantes d'accompagner les femmes pour qu'elles puissent résoudre par elles-mêmes des problèmes juridiques qu'elles vivent à l'extérieur de la prison et de la maison de transition. Les ateliers proposent une démarche en 5 étapes de renforcement des connaissances et des compétences pour qu'elles puissent prendre des décisions éclairées et pertinentes et agir face à un problème juridique qu'elles rencontrent.

Les ateliers animés par les intervenantes permettent également de relayer les informations disponibles dans le guide d'information *Femmes judiciarisées – Finances, logement, travail, enfants, casier judiciaire : vos droits et vos obligations*. Ce guide est d'ailleurs un outil indispensable et complémentaire à l'animation des ateliers.

Public cible	Femmes en détention et en maison de transition
Objectifs	À la fin de ces ateliers, les femmes seront en mesure de : <ul style="list-style-type: none">• Explorer les aspects juridiques d'un problème• Utiliser la démarche d'éducation juridique en 5 étapes pour résoudre un problème juridique• Planifier et mettre en œuvre des actions pour régler un problème juridique
Contenu	Ce manuel contient : <ul style="list-style-type: none">• Trois ateliers, sous forme d'activités participatives• Des exercices, tels que des jeux-questionnaires et scénarios• Un questionnaire d'évaluation
Durée	3 ateliers de 90 minutes

Aperçu des ateliers

Atelier 1 – Définir nos préoccupations

 1 h30  3 activités

- Présenter les objectifs et le déroulement des ateliers
- Identifier des préoccupations liées à la vie extérieure
- Explorer ces préoccupations sous l'angle juridique

Atelier 2 – Accéder à l'information juridique

 1 h30  2 activités

- Réfléchir aux besoins pour résoudre un problème juridique
- Identifier les informations et ressources disponibles
- Comprendre leurs droits et obligations

Atelier 3 – Choisir des moyens d'agir

 1 h30  1 activité

- Choisir des moyens pour régler un problème juridique
- Utiliser les ressources disponibles

Conseils pour l'animation

Préparez-vous bien

Plus vous êtes familière avec le déroulement des ateliers, plus vous sentirez à l'aise dans l'animation. La préparation du matériel peut d'ailleurs vous aider à visualiser le déroulement. Il est fortement conseillé de s'informer sur le nombre de femmes participantes ainsi que sur la disposition de la salle.

Adaptez les activités au besoin

Selon le nombre de femmes et le niveau de participation, les activités peuvent varier. Gardez en tête l'objectif final que vous souhaitez atteindre et ajustez la durée et le déroulement des activités. Également, informez-vous à l'avance sur le matériel que vous pouvez apporter en prison. Selon les consignes, il vous faudra peut-être adapter le matériel.

Commencez chaque atelier en rappelant ce qui a déjà été fait

Les récapitulations en début d'atelier sont un moyen efficace pour renforcer les apprentissages et faire les liens avec les ateliers précédents. Elles sollicitent activement la mémoire des femmes et les impliquent dès le début de l'atelier.

Reconnaissez la valeur de toute expérience

Toute expérience est valable, dans la mesure où elle est partagée selon les valeurs énoncées à l'Atelier 1. Vous pouvez reconnaître l'importance d'une connaissance, d'une idée ou d'une expérience partagée par une écoute active et par l'utilisation de celles-ci dans votre animation. Les femmes se sentiront plus interpellées par les activités si elles s'y reconnaissent et si elles sentent que leur histoire est prise en considération.

Partagez seulement l'information nécessaire

Il faut être réaliste : il est impossible que les femmes s'approprient en 3 ateliers l'ensemble des informations du guide *Femmes judiciarisées*. Puisque les femmes auront la liberté d'explorer le guide à leur rythme et de manière autonome, il peut être intéressant de se concentrer sur les informations qui portent sur une préoccupation ciblée.

Informez-vous à l'avance sur les ressources disponibles

Puisque vous avez une bonne connaissance du milieu de vie et des enjeux vécus par les femmes, vous pouvez déjà lister les personnes et organisations accessibles qui pourraient aider les femmes à résoudre leur problème juridique. Une liste est également disponible dans le guide d'information *Femmes judiciarisées*, p. 35.

Soyez consciente de vos limites

Vous n'êtes pas une avocate et c'est bien comme cela. Votre rôle, en tant qu'intervenante, est de relayer les informations qui parviennent à vous pour que les femmes soient en mesure de trouver elles-mêmes des solutions à leur problème. Vous avez le pouvoir d'aider les femmes à se familiariser avec le guide d'information *Femmes judiciarisées* et de les guider vers des ressources qui pourraient les appuyer dans leur démarche.

Atelier 1

Définir nos préoccupations

 1h30

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Présenter les objectifs et le déroulement des ateliers• Identifier des préoccupations liées à la vie à l'extérieur de la prison ou de la maison de transition• Explorer ces préoccupations sous un angle juridique
Matériel	<ul style="list-style-type: none">• Grandes feuilles mobiles (style « flipchart »)• Feuilles de papier• Des images de journaux et de magazines• Marqueurs de couleur• Ruban adhésif
Préparation	<p>Reproduisez sur des grandes feuilles :</p> <ul style="list-style-type: none">• le déroulement de l'atelier• les 4 valeurs qui devraient guider les ateliers• les 3 premières étapes du tableau <i>Démarche d'éducation juridique</i> (voir p. 13) <p>Pour les deux premières feuilles, affichez-les à un endroit visible pour les participantes dès le début de l'atelier.</p> <p>Découpez à l'avance des images trouvées dans les journaux et magazines qui pourraient refléter certaines préoccupations vécues par les femmes à l'extérieur de la prison et de la maison de transition.</p>

Activité 1 – Se rencontrer

Souhaiter la bienvenue

En grand groupe

 5 min

1. Souhaitez la bienvenue aux femmes.
2. Présentez-vous brièvement et présentez Éducaloi et la société Elizabeth Fry du Québec et leur mission. Expliquez votre rôle dans le cadre de ces ateliers.
3. Expliquez les objectifs des 3 ateliers (voir p. 4). Spécifiez que vous n’êtes pas là pour donner des conseils juridiques, ni pour répondre directement à une situation vécue. Vous êtes là pour les accompagner à travers les différentes étapes pour régler des problèmes juridiques qu’elles rencontrent dans leur vie à l’extérieur de la prison ou de la maison de transition.
4. Présentez le déroulement de l’atelier d’aujourd’hui et demandez aux femmes si elles ont des questions.
5. Soulignez que les 4 valeurs suivantes devraient guider les ateliers :

Coopération	Égalité	Non-jugement	Confidentialité
-------------	---------	--------------	-----------------

Se connaître

En grand groupe

 10 min

1. Invitez les femmes à choisir une image de journaux ou magazines qui reflète comment elles se sentent par rapport à leur vie à l’extérieur de la prison ou de la maison de transition. Donnez des exemples de préoccupations.
2. Demandez aux femmes de se présenter brièvement au groupe à l’aide de l’image choisie. Invitez-les à donner leur nom puis à s’exprimer sur leurs sentiments par rapport à ces préoccupations.
3. Notez les préoccupations au fur et à mesure sur une grande feuille mobile.

Qu'est-ce qu'une préoccupation?

C'est un souci qui occupe l'esprit d'une personne. Une préoccupation porte sur une situation ou un sujet en particulier et peut créer de l'inquiétude, de l'angoisse ou du doute.

Dans quel contexte une préoccupation peut-elle être « juridique »?

Une préoccupation peut avoir plusieurs facettes : familiale, relationnelle, financière ou même juridique. Dès qu'une situation a un impact sur nos droits ou nos obligations ou que nos gestes peuvent avoir des conséquences selon la loi, nous considérons que cette préoccupation est juridique. Dans une société de droit comme la nôtre, le droit se présente dans presque tous les aspects de notre vie. Cela fait en sorte que, dans la plupart des situations, il existe des règles ou des lois pour guider nos décisions. Par exemple, payer ou non son loyer, avoir la garde de ses enfants ou chercher un travail sont des exemples de préoccupations qui ont une facette juridique.

Référez-vous à la table des matières du guide *Femmes judiciairisées* pour explorer les dimensions juridiques des préoccupations que peuvent vivre les femmes.

Activité 2 – Identifier nos préoccupations

Illustrer nos préoccupations à l'aide d'une cartographie

En équipe

 10 min

1. Formez 2 ou 3 équipes et distribuez de grandes feuilles mobiles et des marqueurs de couleur à chaque équipe.
2. Demandez aux équipes de dessiner sur la grande feuille mobile :
 - Au centre : lieu où elles vivent actuellement.
 - Autour du centre : principaux aspects de leur vie qu'elles côtoient à l'extérieur de la prison ou de la maison de transition. Par exemple, elles pourraient dessiner leur maison, leur famille, etc.
3. Demandez-leur ensuite d'illustrer 3 à 4 préoccupations liées à ces aspects de leur vie (par exemple : enfants, dettes, animaux, véhicule, etc.).

Présenter les cartographies

En grand groupe

 20 min

1. Demandez aux équipes de présenter à tour de rôle leur cartographie et les principales préoccupations identifiées.
2. Notez les préoccupations au fur et à mesure sur une grande feuille mobile en tentant de les rassembler par thématique (par exemple, finances, logement, travail, enfants).
3. Animez une discussion à partir des questions suivantes :
 - Comment vous sentez-vous par rapport à ces préoccupations?
 - Quelles sont les préoccupations similaires? Différentes?
 - Selon vous, y a-t-il des lois ou des règles qui vous aideraient à surmonter ces préoccupations? Lesquelles?
4. Encerclez les préoccupations liées au droit qui sont communes entre les équipes.

Le droit est-il présent dans toutes les sphères de notre vie?

En fait, le droit est un peu partout! Le Québec et le Canada sont des sociétés de droit où de nombreuses lois et règles encadrent la vie en société. C'est aussi le droit qui détermine nos droits, mais aussi nos obligations. Pour plusieurs gestes que nous posons chaque jour, le droit vient nous aider à prendre une décision.

Conduire une voiture, avoir un enfant, recevoir un salaire et acheter des vêtements sont des exemples de la vie quotidienne qui sont encadrés par le droit!

Activité 3 – Explorer les problèmes juridiques

Décortiquer une préoccupation

 30 min

1. Expliquez que les réponses à certaines préoccupations nommées à l'activité précédente peuvent être trouvées dans le droit, puisqu'elles sont en fait des problèmes juridiques régis par les lois. Ainsi, pour pouvoir agir, il faut en premier temps comprendre en quoi consiste le problème sous l'angle juridique.
2. Demandez aux femmes de choisir une seule préoccupation parmi celles encerclées à l'activité précédente. Inspirez-vous des techniques dans l'encadré *Comment trouver un consensus* si le choix de préoccupation est plus difficile.
3. Complétez ensuite avec les femmes les 3 premières étapes du tableau *Démarche d'éducation juridique*, telles que reproduites sur de grandes feuilles mobiles. Inspirez-vous des questions suivantes et notez au fur et à mesure les réponses.

Ce que je vis

Pour résoudre un problème, il faut d'abord connaître les détails de celui-ci.

- Pouvez-vous me décrire la situation?
- Qui sont les personnes impliquées dans cette situation?

Ce que je veux atteindre

S'il y a un problème, c'est qu'il y a aussi une situation où le problème se règle et n'existe plus. Il faut donc connaître le but ultime à atteindre face à cette préoccupation juridique.

- Qu'est-ce que vous voulez atteindre dans cette situation?
- De quoi aurait l'air cette situation si elle se réglait?

Ce qui me questionne

Les questions que nous nous posons sont une façon de trouver intuitivement des stratégies pour résoudre un problème.

- Quelles sont les questions que vous vous posez par rapport à cette préoccupation?
 - Quelles questions devez-vous vous poser pour trouver des solutions à cette préoccupation?
4. Demandez aux femmes de donner un titre au tableau qui représente le thème ciblé par la préoccupation.

Comment trouver un consensus?

Les femmes n'arrivent pas à choisir une seule préoccupation pour l'activité? Cela prend beaucoup de temps et personne ne s'entend sur une préoccupation? Voici quelques idées de techniques pouvant vous aider!

- Invitez les femmes à choisir parmi les 2 ou 3 préoccupations qui sont revenues le plus souvent à l'activité précédente.
- Demandez aux femmes de venir mettre un X vis-à-vis de la préoccupation qu'elles voudraient aborder.
- Définissez avec les femmes des critères qui devraient guider le choix d'une préoccupation. Par exemple, le critère « fréquence » signifie que le problème revient très souvent. Sélectionnez ensuite la préoccupation qui répond le plus à l'ensemble des critères identifiés.

Conclusion

En grand groupe

 10 min




1. Expliquez brièvement que le prochain atelier leur permettra d'identifier les informations juridiques dont elles auront besoin pour résoudre leur problème juridique. Rappelez que la résolution des problèmes juridiques est nécessaire pour assurer leur bien-être et pour développer leur capacité à agir de manière autonome et responsable face à des préoccupations qu'elles vivent.
2. Demandez aux femmes d'utiliser leur pouce pour partager leur opinion sur l'atelier :
 -  J'ai apprécié l'atelier.
 -  J'ai plus ou moins apprécié l'atelier.
 -  Je n'ai pas apprécié l'atelier.
3. Invitez les femmes qui le désirent à expliquer leur réponse.

Tableau Démarche d'éducation juridique

<p>Ce que je vis (Préoccupation)</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">1</p>	<p>Ce que je veux atteindre (But)</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">2</p>	<p>Ce qui me questionne (Réflexions)</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">3</p>	<p>Ce dont j'ai besoin (Informations et ressources)</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">4</p>	<p>Ce que je dois faire (Actions)</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">5</p>
<p style="text-align: center;">Atelier 1</p>		<p style="text-align: center;">Atelier 2</p>	<p style="text-align: center;">Atelier 3</p>	

Atelier 2

Accéder à l'information juridique

 1h30

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Réfléchir aux besoins pour résoudre un problème juridique• Identifier les informations et ressources disponibles• Comprendre ses droits et obligations
Matériel	<ul style="list-style-type: none">• Grandes feuilles mobiles (style « flipchart »)• Feuilles de papier• Stylos• Marqueurs de couleur• Balle• Ruban adhésif• Points colorés• Exemplaires du guide d'information <i>Femmes judiciairisées</i>• Exemplaires du quiz <i>Je connais mes droits et obligations!</i> (p. 18)
Préparation	<p>Reproduisez le déroulement de l'atelier sur une grande feuille mobile et affichez-le au mur avec les valeurs. Affichez aussi les autres grandes feuilles mobiles créées lors du dernier atelier.</p> <p>Sur des grandes feuilles mobiles, reproduisez :</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 ou 3 fois l'étape 4 du tableau <i>Démarche d'éducation juridique</i> (voir p. 13), incluant les questions de l'étape 4.• la cible à l'activité Conclusion.

Retour sur l'Atelier 1

En grand groupe

 10 min

1. Souhaitez la bienvenue aux femmes.
2. Invitez les femmes à former un cercle. Commencez par lancer la balle à une femme et posez-lui la question suivante :
 - Qu'as-tu le plus aimé lors du dernier atelier?
3. La femme lance ensuite la balle à une autre femme et celle-ci doit répondre à la même question.
4. Complétez en faisant un résumé du déroulement de l'Atelier 1, en rappelant ce qui avait été discuté aux 3 premières étapes de la démarche d'éducation juridique.
5. Présentez le déroulement de l'atelier d'aujourd'hui et demandez aux femmes si elles ont des questions.

Activité 1 – Réfléchir aux besoins

Identifier les informations et les ressources nécessaires

En équipe

 20 min

1. Expliquez aux femmes qu'elles sont les personnes qui connaissent le mieux leur milieu et leurs besoins. Pour résoudre le problème juridique, elles doivent renforcer leur capacité à identifier les informations juridiques nécessaires et trouver les bonnes ressources.
2. Formez 2 ou 3 équipes et distribuez à chacune des équipes la grande feuille sur laquelle est reproduite l'étape 4 du tableau *Démarche d'éducation juridique* et des marqueurs de couleur.
3. Demandez aux équipes de compléter l'étape 4 en s'inspirant des questions suivantes :

Ce dont j'ai besoin

Après avoir compris le problème juridique, il faut identifier les informations et les ressources dont j'ai besoin pour pouvoir trouver des solutions.

- De quoi ai-je besoin pour répondre à mes questions de l'étape 3?
- Quelles sont les ressources accessibles pour y répondre?
- Quels sont les mots clés que je devrais utiliser pour trouver les informations dont j'ai besoin?

Connaître les informations et les ressources disponibles

En grand groupe

 30 min

1. Demandez aux équipes de présenter à tour de rôle les informations et ressources identifiées.
2. Notez-les au fur et à mesure sur une grande feuille mobile.
3. Animez une discussion à partir des questions suivantes :
 - Comment avez-vous trouvé cet exercice?
 - Qu'est-ce qui vous a permis de trouver ces informations et ressources?
 - Qu'est-ce qui aurait facilité vos réflexions sur les informations et ressources nécessaires?
4. Distribuez et présentez brièvement le guide d'information *Femmes judiciairisées*. Complétez à l'aide du guide la liste des informations et ressources pertinentes pour résoudre le problème juridique ciblé.

Ce qu'il faut savoir sur le guide d'information *Femmes judiciairisées*

Ce guide a été développé à la suite d'une consultation auprès de groupes de femmes au Centre de détention Leclerc à Laval et à la maison de transition Thérèse-Casgrain de Montréal. Des intervenantes en milieu carcéral et des intervenantes de la Société Elizabeth Fry du Québec ont également été consultées.

L'idée était de réunir plusieurs questions que les femmes se posent sur leurs préoccupations juridiques. Nous avons ciblé les thèmes et les questions les plus fréquents. Ce guide a donc été conçu tout spécialement pour les femmes en détention ou en maison de transition.

Activité 2 – Répondre aux besoins

Trouver les informations dans le guide d'information *Femmes judiciairisées*

En équipe

 20 min

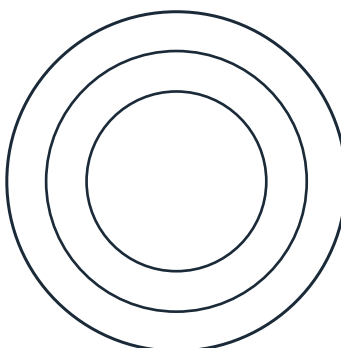
1. Invitez les femmes à se mettre en équipe de 2 personnes et distribuez le quiz *Je connais mes droits et obligations!* (voir p. 18).
2. Expliquez aux femmes qu'elles ont 10 minutes pour répondre au plus grand nombre de questions. Spécifiez que toutes les réponses peuvent être trouvées dans le guide d'information *Femmes judiciairisées*. Invitez-les à consulter la table des matières du guide.
3. Corrigez ensuite les réponses avec les équipes en précisant certaines informations juridiques.

Conclusion

En grand groupe

 10 min

1. Expliquez brièvement que le prochain atelier leur permettra de se pratiquer à utiliser les informations et ressources identifiées pour résoudre leur problème juridique. À travers des mises en situation, les femmes développeront leur capacité à prendre des mesures concrètes pour passer à l'action.
2. Affichez la cible au mur et distribuez à chaque femme un point coloré (ou un marqueur de couleur).
3. Demandez ensuite aux femmes de coller leur point sur la cible selon leur niveau d'appréciation de l'atelier. Plus le point est au centre, plus la personne est satisfaite de l'atelier. Plus le point est éloigné du centre, plus la personne est insatisfaite de l'atelier.
4. Invitez ensuite les femmes qui le désirent à expliquer pourquoi elles ont collé leur point à cet endroit sur la cible.



Quiz *Je connais mes droits et obligations!*

Pour chaque question, trouvez la réponse dans le guide d'information *Femmes judiciairisées*, en mentionnant la page où vous l'avez trouvée.

1. Que fait la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse?
Quel est son numéro de téléphone?

Bonne réponse : _____

Numéro de page(s) : _____

2. Après 5 semaines de retard dans le paiement du loyer, un propriétaire peut demander à la Régie du logement de mettre fin à votre bail. Vrai ou Faux?

Bonne réponse : _____

Numéro de page(s) : _____

3. Vos dettes s'effacent après 7 ans. Vrai ou faux?

Bonne réponse : _____

Numéro de page(s) : _____

4. Quel organisme peut vous aider si plusieurs compagnies d'assurance refusent de vous assurer?

Bonne réponse : _____

Numéro de page(s) : _____

5. Le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) s'implique automatiquement dans la vie d'un enfant si sa mère est en centre de détention ou en maison de transition. Vrai ou Faux?

Bonne réponse : _____

Numéro de page(s) : _____

6. Une femme a reçu des amendes. Comment savoir combien d'argent elle doit rembourser?

Bonne réponse : _____

Numéro de page(s) : _____

Quiz *Je connais mes droits et obligations!*

Corrigé

- 1. Que fait la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse? Quel est son numéro de téléphone?**

Bonne réponse :

Organisme responsable des cas de discrimination au Québec si une personne est discriminée en prison, dans la recherche d'emploi ou si ses droits ne sont pas respectés par le DPJ.

Numéro : 1-800-361-6477

Numéro de page(s) : 19, 27, 36

- 2. Après 5 semaines de retard dans le paiement du loyer, un propriétaire peut demander à la Régie du logement de mettre fin à votre bail. Vrai ou Faux?**

Bonne réponse :

C'est vrai, parce qu'après 3 semaines de retard dans le paiement du loyer, un propriétaire peut demander à la Régie du logement de mettre fin au bail.

Numéro de page(s) : 16

- 3. Vos dettes s'effacent après 7 ans. Vrai ou faux?**

Bonne réponse :

Faux. Vos dettes ne vont pas s'effacer après un certain temps. Par contre, les personnes à qui vous devez de l'argent ont un délai maximal pour vous poursuivre.

Numéro de page(s) : 12

- 4. Quel(s) organisme(s) peut vous aider si plusieurs compagnies d'assurance refusent de vous assurer?**

Bonne réponse :

Le service d'assistance du Bureau d'assurance du Canada et l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec.

Numéro de page(s) : 28

- 5. Le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) s'implique automatiquement dans la vie d'un enfant si sa mère est en prison ou en maison de transition. Vrai ou Faux?**

Bonne réponse :

Faux. Le DPJ va s'impliquer auprès d'une famille s'il croit que la sécurité ou le développement est en danger.

Numéro de page(s) : 22

- 6. Une femme a reçu des amendes. Comment savoir combien d'argent elle doit rembourser?**

Bonne réponse :

Elle peut appeler au Bureau des infractions et des amendes (percepteur des amendes).

Numéro de page(s) : 13

Atelier 3

Choisir des moyens d’agir

 1h30

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Choisir des moyens pour régler un problème juridique• Utiliser les ressources disponibles
Matériel	<ul style="list-style-type: none">• Grandes feuilles mobiles (style « flipchart »)• Feuilles de papier• Stylos• Marqueurs• Ruban adhésif• Exemplaires des scénarios choisis (p. 25)• Exemplaires du questionnaire d’évaluation (p. 37)
Préparation	<p>Reproduisez le déroulement de l’atelier sur une grande feuille mobile et affichez-le au mur avec les valeurs.</p> <p>Sur des grandes feuilles mobiles, reproduisez :</p> <ul style="list-style-type: none">• les 8 affirmations sur la <i>démarche d’éducation juridique</i> (voir p. 23).• les questions de l’étape 5 « Ce que je dois faire ». <p>Choisissez les scénarios les plus pertinents selon les préoccupations énoncées par les femmes. Imprimez plusieurs copies des scénarios choisis pour que chaque femme ait une copie.</p>

Retour sur l'Atelier 2

En groupe

 20 min

1. Souhaitez la bienvenue aux femmes.
2. Expliquez que l'atelier d'aujourd'hui sera une occasion de s'exercer à trouver des solutions concrètes pour régler un problème juridique vécu. Spécifiez que mettre en œuvre ces solutions est la dernière étape de nos réflexions.
3. Distribuez les 8 affirmations sur la démarche d'éducation juridique (voir p. 24) et demandez aux femmes de les placer en ordre chronologique.
4. Contribuez aux discussions en prenant exemple sur les réflexions qui ont eu lieu dans les ateliers précédents.
5. Animez une discussion à partir des questions suivantes :
 - Est-ce essentiel de passer à travers chacune de ces étapes? Pourquoi?
 - Est-ce possible de revenir sur des étapes précédentes? Pourquoi? Comment?

Une démarche qui change et évolue

La démarche d'éducation juridique en 5 étapes est un moyen efficace et pertinent pour régler un problème juridique. Bien que ces étapes soient censées être dans un ordre chronologique, il est toujours possible de revenir sur une étape précédente pour plusieurs raisons : aller chercher davantage d'information, changer la ressource qui avait été choisie au départ, etc. Mieux vaut s'assurer d'avoir des bases solides et d'être ainsi plus confiante pour pouvoir avancer dans la démarche. De plus, le droit n'est pas quelque chose de statique : il est en constante évolution. Il est donc important de se tenir informée de l'impact des changements aux lois sur notre situation.

Activité 1 – Trouver des solutions

Choisir des stratégies d'action

En équipe

 30 min

1. Expliquez qu'après avoir identifié les informations juridiques et les ressources disponibles pour résoudre un problème, la prochaine étape consiste à mettre en place des stratégies pour agir, dans les limites possibles du droit.
2. Formez 2 ou 3 équipes et distribuez un scénario à chaque équipe ainsi qu'une grande feuille mobile et des marqueurs.
3. Expliquez que les équipes devront répondre aux questions de l'étape 5 du tableau *Démarche d'éducation juridique*, en s'inspirant de leurs propres connaissances, des réflexions tenues lors des ateliers précédents ainsi que du guide d'information *Femmes judiciairisées*. Informez-les qu'elles devront ensuite présenter leurs réponses en 5 minutes par une courte mise en scène, à la manière d'une pièce de théâtre.

Ce que je dois faire

Maintenant que vous avez toutes les informations dont vous avez besoin, une décision doit être prise sur les solutions à appliquer pour résoudre le problème.

- Quelles sont les options pour régler le problème?
- Quelle action serait la plus efficace et appropriée dans le contexte?
- Qu'est-ce que je dois faire pour mettre en œuvre cette action?

Mettre en scène les actions

En grand groupe

 25 min

1. Demandez aux équipes de présenter à tour de rôle leur scénario ainsi que les actions qu'elles comptent mettre en œuvre.
2. Notez les actions au fur et à mesure sur une grande feuille mobile.
3. Après chaque présentation, posez les questions suivantes à toutes les femmes :
 - Qu'est-ce qui pourrait être ajouté à cette action?
 - Qu'auriez-vous fait de différent?
4. À l'aide du corrigé (voir p.31), complétez la liste des actions qui auraient pu être mises en œuvre pour résoudre le problème juridique ciblé par le scénario.

Conclusion

En grand groupe

 15 min

1. Distribuez le court questionnaire d'évaluation et demandez aux femmes de le remplir.
2. Invitez les femmes qui le désirent à partager ce qu'elles comptent faire avec les apprentissages qu'elles ont faits durant ces ateliers.
3. Rappelez aux femmes qu'elles peuvent toujours consulter et communiquer avec les ressources dans le guide d'information *Femmes judiciairisées*. N'hésitez pas à leur offrir des informations ou des ressources supplémentaires pour résoudre une préoccupation particulière.

Affirmations sur la démarche d'éducation juridique

Je vis une situation qui me préoccupe.

Je comprends le problème que je veux régler.

Je me pose des questions pour comprendre la nature juridique du problème.

J'identifie les informations que j'ai besoin de trouver.

J'identifie des ressources qui pourraient m'aider.

Je trouve les informations et les ressources disponibles.

J'analyse les informations pour décider quelle action prendre.

Je mets en œuvre des actions pour régler mon problème juridique.

Corrigé

Scénario 1 – Payer ses comptes

Avant d’aller en détention, Johanne ne payait pas toujours ses factures à temps (carte de crédit, cellulaire, hydro). D’ailleurs, elle n’est pas certaine d’avoir annulé son compte d’Hydro-Québec. Elle pense qu’elle leur doit de l’argent pour les mois où elle était en détention. Johanne sait qu’elle doit les appeler, mais elle ne sait pas trop ce qu’elle doit leur dire.

Ensemble, vous allez préparer le plan d’action de Johanne.

Action(s) possible(s) :

Johanne peut appeler Hydro-Québec.

Elle peut poser les questions suivantes :

- Quel montant est-ce que je dois?
- Est-ce que je peux obtenir une entente de paiement?
- Est-ce que je peux annuler mon compte?

Elle devrait avoir en main son numéro d’abonné ou être prête à se faire poser des questions personnelles afin que l’agent puisse confirmer son identité.

Les informations juridiques pertinentes sont dans le guide *Femmes judiciairisées*, dans la section sur les dettes (p. 11). L’annexe peut être utile pour savoir comment faire un appel en détention (p. 32).

Scénario 2 – Voir ses enfants

Bianca a une fille de 7 ans, Amanda. Cela fait plusieurs années qu'elle ne l'a pas vue, comme Bianca était en détention. Après avoir passé un certain temps chez son père, Amanda habiterait maintenant chez sa grand-mère paternelle. Bianca retourne bientôt chez elle et elle aimerait reprendre contact avec sa fille, mais elle ne sait pas par où commencer.

Ensemble, vous allez préparer le plan d'action de Bianca.

Action(s) possible(s) :

Bianca peut entrer en contact avec le père ou la grand-mère d'Amanda. Elle pourrait aussi communiquer avec une personne au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). Elle peut aussi vouloir entreprendre des démarches avec un avocat.

Elle doit être prête à répondre à des questions sur la garde d'Amanda.

Les informations juridiques pertinentes sont dans le guide *Femmes judiciairisées*, dans la section sur les enfants (p. 20).

Scénario 3 – Chercher un emploi

Richenda se cherche un emploi et elle a une entrevue dans les prochains jours avec la responsable d'une boutique. Richenda se demande si on peut lui poser des questions sur son casier judiciaire. Elle veut préparer son entrevue en conséquence si jamais de telles questions surviennent.

Ensemble, vous allez préparer le plan d'action de Richenda.

Action(s) possible(s) :

Richenda peut appeler un organisme comme OPEX.

Elle peut poser différentes questions :

- Est-ce que la responsable de la boutique peut me poser des questions sur mes antécédents judiciaires?
- Est-ce que je dois répondre la vérité?
- Est-ce qu'elle a accès à de l'information sur mes antécédents judiciaires?

Les informations juridiques pertinentes sont dans le guide *Femmes judiciairisées*, dans la section sur les impacts du casier judiciaire (p. 26-27).

Scénario 4 – Payer ses amendes

Dans la dernière année, Sofia a reçu plusieurs amendes pour excès de vitesse. Le total des amendes qu'elle doit payer est de 840 \$. Elle est en détention depuis 5 semaines, et elle n'a pas l'argent pour payer ses amendes. Elle a entendu dire qu'elle n'était pas obligée de payer parce qu'elle était en détention.

Ensemble, vous allez préparer le plan d'action de Sofia.

Action(s) possible(s) :

Sofia peut appeler le Bureau des infractions et des amendes.

Sofia peut poser différentes questions :

- Avant quelle date, est-ce que je dois payer les amendes?
- Est-ce que je peux suspendre le paiement parce que je suis en prison?
- Que va-t-il se passer quand je sors de prison? Est-ce que je devrai payer tout de suite?
- Est-ce que je peux faire une entente de paiement?

Les informations juridiques pertinentes sont dans le guide *Femmes judiciairisées*, dans la section sur les amendes (p. 13).

Scénario 5 – Garder son logement

Avant d'entrer en détention il y a 3 semaines, Alice vivait dans un logement qu'elle aime beaucoup. Toutes ses choses sont encore dans le logement et elle aimerait y retourner quand elle sortira de détention dans 6 mois. Elle a peur que son propriétaire mette fin au bail s'il apprend qu'elle est en prison.

Ensemble, vous allez préparer le plan d'action d'Alice.

Action(s) possible(s) :

Alice peut rencontrer l'avocate de la Société Elizabeth-Fry. Elle peut aussi appeler à la Régie du logement.

Alice peut poser différentes questions :

- Qu'est-ce que je dois faire si je veux garder l'appartement?
- Suis-je obligée de dire à mon propriétaire que je suis en prison?
- Est-ce qu'il peut mettre fin au bail s'il apprend que je suis en prison? Est-ce que j'ai des recours?
- Est-ce qu'il peut mettre mes choses à la rue?

Les informations juridiques pertinentes sont dans le guide *Femmes judiciairisées*, dans la section sur le logement (p. 15-17). Plusieurs options existent pour Alice : payer son loyer, sous-louer son logement ou s'entendre avec son propriétaire.

Scénario 6 – Payer ses comptes en prison

Carmen a reçu une peine de 2 mois. Avant d'entrer en détention, elle payait tous les mois plusieurs factures (téléphone, location de voiture, etc.). Comme elle sortira bientôt, elle ne veut pas annuler ses comptes et elle a l'argent en banque pour continuer de payer pendant qu'elle est en détention. Elle aimerait savoir comment faire.

Ensemble, vous allez préparer le plan d'action de Carmen.

Action(s) possible(s) :


Carmen peut téléphoner à un proche pour lui indiquer les étapes à suivre. Elle peut aussi téléphoner aux différentes compagnies pour demander des prélèvements automatiques. Elle peut aussi écrire un mémo à son titulaire.

Les informations juridiques pertinentes sont dans l'annexe du guide *Femmes judiciairisées* (p.34).

Questionnaire

1. Êtes-vous satisfaite des ateliers?

Oui 

Plus ou moins 

Non 

2. Qu'avez-vous le plus aimé?

3. Qu'est-ce qui vous a été le plus utile?

4. Comment comptez-vous mettre en pratique ce que vous avez appris durant ces ateliers?

5. Qu'est-ce qui pourrait être amélioré?

6. Avez-vous des commentaires ou des suggestions à nous partager?

Merci de votre participation!



ēducaloi

SAVOIR C'EST POUVOIR